

Marie
fore

Aujourd'hui des neiges sont survenues
par heur et grace de Dieu gardant nous
Charles garnis mais offensi de tout force
de la commune de pyrenele croitue, trois uns
arroude perrent deude partement de la vie
a pou parer bien fort jureries la lettre
contenus lequel nous a presenté au la fin
de son serment de lui declarer la de
nabris serment de femme ne aujourd'hui
adieu heures de jour auquel se declare
quelques de nous le nom de son nom de Marie
fort les statuts declarerent la presentation
faite au presens de son pasteur regneron la
Etienne, par sans marshall de nous tous
les uns en cette commune tenons qu'on
declare sans que l'ede fore ne seauis pyne
a par que l'edure par les eds faits de
nous pyne a par la requeste par la loi.

M. G. G. G.